

# Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 23 JUILLET 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY-LE-MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Date de convocation : 17/07/2024

**PRÉSENTS** : M. Bruno TAILLANDIER, M. François LEGER, Mme Mireille CHALOPIN, M Stéphane LANDUREAU, Mme Sandra COUTANT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, Mme Christiane LEBERT, Mme Marine MICHAUD, Mme Monique MONTESARDO et M. Dominique MOULINS.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Marcel DECOURTIEUX (pouvoir à Mme Sandra COUTANT), Mme Brigitte HUGUENEY (pouvoir à Mme Mireille CHALOPIN), M. Fabrice LEVEQUE et M Mathias LOJON (pouvoir à Mme Christiane LEBERT).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT.

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024.***

## **Ordre du jour – séance du 23 juillet 2024**

1. Travaux de réfection du Gymnase et de la Salle des Fêtes - Avenant LOISON Lot n°4.
2. Acquisition immeuble VOUILLON Place de Verdun / rue du Dr Réau : demande de subventions Etat, Département au titre du Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en Zone Rurale et Région au titre du CRST.
3. Suspension de loyers du cabinet d'ophtalmologie pour cause de désagréments liés aux travaux de réfection de l'annexe de la maison médicale - Août, Septembre, Octobre 2024.
4. Fixation tarifs de location de salles communales pour activités de sports collectifs dispensés par indépendants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
5. Demande d'aide financière pour l'achat d'un véhicule frigorifique Association Village Retraite Espoir Soleil.
6. Répartition de subventions communales aux associations 2024.
7. Convention d'utilisation et de financement du matériel dentaire neuf par la SELARL DRS ICHIM représentée par les Docteurs Alexandru et Alina ICHIM.
8. Avenant à la convention du Pays de Valençay en Berry pour le « Service commun pour le règlement général pour la protection des données » (RGPD).
9. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique au 01/10/2024.

1

**A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'inscrire le point supplémentaire à l'ordre du jour :**

10. Modification emprise du Chemin Rural dit « de Nouans les Fontaines à Luçay-le-Mâle »
11. Travaux de réfection du Gymnase et de la Salle des Fêtes Avenants SAS LOISON – Lot n°4 et LABRUX SAS – Lot n°5.
12. Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Réfection sol de l'école maternelle.
13. Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Isolation acoustique Salle de Musique 21 Rue Nationale.
14. Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Equipement logement stagiaires Maison médicale 5 Cité Fleurie.
15. Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Isolation thermique logement 6/3 rue Henri de Rochefort.
16. Travaux d'extension de la Maison médicale 5 Cité Fleurie – Avenant n°2 SRS (Lot n°5).
17. Questions diverses.

***N° 01-07-2024 – Travaux de réfection du Gymnase et de la Salle des Fêtes Avenant LOISON – Lot n°4.***

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Gymnase et de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec le maître d'œuvre, d'ajouter des travaux aux marchés publics, suite à des travaux nécessaires remarqués au cours de chantier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, accepte de modifier les travaux et émet un avis favorable à l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise **SAS LOISON** titulaire du marché de travaux du Lot n°4 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds » signé le 16 avril 2024, à savoir : plus-value pour travaux de faux-plafonds de la Salle des Fêtes (310 m<sup>2</sup> de d'isolant laine de verre et de dalles acoustiques TONGA BLANC, habillage du puit de lumière, etc...) pour un montant total de + **25 960.00 € HT** portant le montant du marché de 130 564.50 € HT à **156 524.50 € HT**.

*Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.*

---

***N° 02-07-2024 – Acquisition immeuble VOUILLON Place de Verdun / rue du Dr Réau : demande de subventions Etat, Département au titre du Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en Zone Rurale et Région au titre du CRST.***

Par délibération n° 01-06-2024 du 3 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'immeuble VOUILLON situé 1, Place de Verdun et 2, rue du Dr Réau en vue d'y installer des commerces.

Faute d'avoir réceptionné l'esquisse d'aménagement sollicitée auprès du CAUE et d'avoir obtenu un chiffrage, le Conseil Municipal reporte ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion de conseil.

*Affiché le 25 juillet 2024.*

***N° 03-07-2024 – Suspension de loyers du cabinet d’ophtalmologie pour cause de désagréments liés aux travaux de réfection de l’annexe de la maison médicale - Août, Septembre, Octobre 2024.***

Le Maire informe le Conseil Municipal qu’en raison des travaux engagés pour la réfection de l’annexe de la Maison médicale au 5 Cité Fleurie, Mme Diana BUCIUMEANU subit de lourds désagréments dans son activité professionnelle d’ophtalmologie sise au 6 Cité Fleurie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’annuler trois mois de loyers, août, septembre, octobre 2024, soit un montant de 3 x 441.44 € = 1 324.32 €.

*Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.*

---

***N° 04-07-2024 - Fixation tarifs de location salles communales pour activités de sports collectifs dispensés par indépendants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.***

En complément des délibérations n° 14-10-2023 bis et 15-10-2023 bis du 5 octobre 2023, fixant les tarifs 2024 de location des salles communales, le Maire informe de demandes de location de salles communales de la part d’indépendants pour des activités de sports collectifs. Aucun tarif n’est actuellement prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 la location des salles communales pour des indépendants dans le cadre d’activités de sports collectifs :

- **20 € le mois** ou **5 € la séance** pour la période « été » d’Avril à Octobre (sans chauffage)
- **30 € le mois** ou **7.50 € la séance** pour la période « hiver » de Novembre à Mars (avec chauffage).

Ce tarif ne s’applique pas aux associations sportives, mais seulement pour les indépendants.

*Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.*

---

***N° 05-07-2024 - Demande d’aide financière pour l’achat d’un véhicule frigorifique Association Village Retraite Espoir Soleil.***

Le Maire donne lecture du courrier de M Roger VIRAUD, Président du Village Retraite Espoir Soleil de Luçay-le-Mâle en date du 20 juin, informant le Conseil Municipal du besoin de rachat d’un nouveau véhicule frigorifique pour le portage des repas à domicile. Le coût de ce nouveau véhicule s’élève à 40 000 euros. L’Association sollicite une aide financière pour cet achat.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions,

Considérant que, depuis plusieurs années, le service de portage de repas joue un rôle crucial dans l’amélioration de la qualité de vie de nombreux retraités en leur assurant des repas sains et équilibrés directement à leur domicile, notamment sur la Commune dont plusieurs personnes en bénéficient et en bénéficieront,

décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association Village Retraite  
Espoir soleil, qui sera prélevée sur l'article 65748 du budget 2024.

Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.

---

**N° 06-07-2024 – Répartition de subventions communales aux associations 2024.**

Le Conseil Municipal décide de répartir comme ci-dessous, les subventions  
qui seront prélevées sur l'article 65748 du budget 2024 :

Désignation de l'Association	Montant accordé en 2024
Mission locale <i>14 voix pour</i>	200 €
Croix Rouge de Valençay «	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Buvette du 13/07/2024 consommations majorettes) <i>13 voix pour et 1 abstention</i>	100 €
Association BUGGY Demande de sponsoring pour Course Issoudun 20 et 21 juillet 2024 <i>14 voix pour</i>	200 €
AFM Téléthon 37 <sup>ème</sup> édition 29 et 30 novembre 2024 «	Recettes récoltées
<b>TOTAL</b>	<b>600 €</b>

Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.

---

**N° 07-07-2024 – Convention d'utilisation et de financement du matériel dentaire  
neuf par la SELARL DRS ICHIM représentée par les Docteurs Alexandru et Alina  
ICHIM.**

Par délibérations n° 05-12-2023 du 21 décembre 2023 et n° 28-03-2024 du  
25 mars 2024, le Maire a été autorisé à signer une convention d'utilisation et de  
financement du matériel neuf par les Docteurs ICHIM sur une durée de 120 mois,  
pour un montant de 147 445.87 € TTC. Or, cette convention n'étant pas encore signée  
et établie à partir de devis, Monsieur le Maire expose qu'en raison du matériel  
commandé par les Docteurs Alexandru et Alina ICHIM, un réajustement du montant  
du financement du matériel dentaire neuf est donc nécessaire.

Monsieur le Maire ajoute que les Docteurs ICHIM ont manifesté récemment  
leur volonté de rembourser une partie de ce matériel sur 5 ans et une autre partie sur  
10 ans.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande de reprendre une délibération  
pour retenir comme financement le montant des factures payées à Henry Schein de  
151 434.61 € TTC, plus un devis pour un laser de 10 345.29 € TTC qui est installé  
mais non facturé, soit un total de : **161 779.90 € TTC**.

En conséquence, il convient de convenir des modalités de cession du matériel  
dentaire à la SELARL DRS ICHIM représentée par les Docteurs ICHIM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide d'autoriser le Maire à signer une convention d'utilisation et de  
financement du matériel neuf avec la SELARL DRS ICHIM représentée

par les Docteurs ICHIM sur une durée de 5 ans ou 10 ans, pour un montant de total de **161 779.90 € TTC**.

- précise que cette convention comportera les dispositions suivantes :

**Financement sur 5 ans :**

- **Montant à financer :** 48 750.67 € + 10 345.29 € TTC = **59 095.96 € TTC**
- Loyer mensuel des 60 mois  
984 € x 60 = 59 040.00 €
- Solde à régler lors de la cession du matériel 55.96 €

**Financement sur 10 ans :**

- **Montant à financer :** **102 683.94 € TTC**
- Loyer mensuel des 120 mois  
855 € x 120 = 102 600.00 €
- Solde à régler lors de la cession du matériel 83.94 €

- convient qu'au paiement de ce solde la propriété du matériel dentaire sera transférée automatiquement à la SELARL DRS ICHIM.

Le maire rappelle au Conseil Municipal, pour information, la délibération n° 03-12-2023 du 21 décembre 2023 qui autorise le financement à la SELARL DRS ICHIM du matériel ancien repris au Dr BAESCU pour un montant de 450 € par mois sur 120 mois.

*Reçu en Préfecture et affiché le 2 août 2024.*

---

***N° 08-07-2024 – Avenant à la convention du Pays de Valençay en Berry pour le « Service commun pour le règlement général pour la protection des données » (RGPD).***

Par délibération n° 01-12-2019 du 20 décembre 2019, une convention a été signée avec le Pays de Valençay en Berry pour la création d'un service commun entre les communes, les EPCI et les Syndicats pour assurer la mission relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), obligatoire pour les collectivités depuis le 25 mai 2018.

En raison de l'activité du service qui ne cesse d'augmenter, le Pays de Valençay en Berry est contraint d'augmenter la cotisation de 7 centimes par habitant pour les communes et passe de 1.13 € à 1.20 € / habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'augmentation tarifaire de la participation au fonctionnement (frais d'animation, frais de suivi du service), sur une base annuelle, comme suit :

	<b>Coût</b>
Communes	1,20 €/habitants/an
Syndicats, Offices de Tourisme, RPI	160 €/an
EPCI	2 600 €/an

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

*Reçu en Préfecture et affiché le 25 juillet 2024.*

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8-6° ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier de cadre d'emplois des adjoints techniques,

**Considérant** que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux et la conduite d'engins,

**Considérant** que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints techniques,

**VU** le budget,

**VU** le tableau des emplois et des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### **DÉCIDE**

- la **création** à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2024** d'un emploi permanent d'**adjoint technique** dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour des interventions techniques au sein des services municipaux de la Commune notamment à l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, du matériel, conduite des véhicules et des engins, intervention sur les réseaux des eaux usées et à la station d'épuration. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, par recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article L.332-8-6° du code précité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier au moins d'un CAP et de CACES d'engins de chantier catégories 1 et F avec compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux et avec une expérience dans la conduite d'engins. Sa rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

- A compter du **1<sup>er</sup> octobre 2024**, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	2
	Adjoint administratif contractuel	TNC 75 h	1	1
<b>Filière technique</b>				
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	TC	2	2
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC TNC 140 h	1 1	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 82.34 h	1	
	Adjoint technique	TC TNC 130 h	2 1	1 1
	Adjoint technique contractuel	TC TNC 17.33 h	1 1	1 1

*Reçu en Préfecture et affiché le 29 juillet 2024.*

***N° 10-07-2024 – Modification emprise du Chemin Rural dit « de Nouans les Fontaines à Luçay-le-Mâle ».***

A la demande de M et Mme Daniel FLAHAUT/HENAU, le Conseil Municipal, par délibération n° 24-04-2016 du 11 avril 2016, avait accepté de modifier l'emprise du Chemin Rural dit « de Nouans les Fontaines à Luçay-le-Mâle » en cédant à M et Mme Daniel FLAHAUT/HENAU les parcelles BO 383 et 384 au prix de 4 000 € l'hectare, ramené à 3 500 € l'hectare par délibération n° 11-07-2017 du 27 juillet 2017, et en acquérant leurs parcelles BO 378, 379 et 382.

Considérant que l'acte notarié n'est toujours pas réalisé et que huit ans se sont écoulés depuis la décision,

Considérant que la Commune est dans l'obligation de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal (délibération n° 01-06-2022 du 13 juin 2022) pour mettre en compatibilité le P.L.U. avec le ScOT du Pays de Valençay en Berry, que la procédure est déjà engagée et que le Dossier de Porter à Connaissance est établi,

Considérant les orientations émises par le Conseil Municipal pour les Zones d'accélération rurale de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) dans sa délibération n°02-12-2023 du 21 décembre 2023, considérant la prise de position de la Communauté de Communes Ecueillé Valençay à ce sujet, ainsi que la loi Zéro Artificialisation Nette ZAN du 20 juillet 2023,

Considérant que toutes ces nouvelles conditions influent sur l'ensemble de la voirie et des chemins communaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'annuler sa décision prise le 11 avril 2016 et donc de retirer les deux délibérations n° 24-04-2016 et n° 11-07-2017,
- demande que Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, notaire à VICQ SUR NAHON soit avisé de ce report de décision et en avise le notaire du demandeur.

*Reçu en Préfecture et affiché le 4 octobre 2024.*

---

***N° 11-07-2024 – Travaux de réfection du Gymnase et de la Salle des Fêtes  
Avenants SAS LOISON – Lot n°4 et LABRUX SAS – Lot n°5.***

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Gymnase et de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec le maître d'œuvre, d'ajouter des travaux aux marchés publics, suite à des travaux nécessaires remarqués au cours de chantier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour,

- Accepte de modifier les travaux et émet un avis favorable à l'avenant n°2 à passer avec l'entreprise **SAS LOISON** titulaire du marché de travaux du Lot n°4 « Plâtrerie Isolation Faux-plafonds » signé le 16 février 2024, à savoir :

Plus-value pour travaux de création d'un cheminement dans les combles de la Salle des Fêtes pour un montant total de + **4 140.00 € HT** portant le montant du marché de 156 524.50 € HT à **160 664.50 € HT**.

- Accepte de modifier les travaux et émet un avis favorable à l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise **LABRUX SAS** titulaire du marché de travaux du Lot n°5 « Electricité - VMC » signé le 27 février 2024, à savoir :

Plus et moins-value pour travaux de remplacement des luminaires dans la salle des fêtes et la salle de judo (+ 9 680.65 € HT) et plus-value pour travaux d'alimentation électrique des skydomes de la Salle des Fêtes (+ 6 466.00 € HT) pour un montant total de + **16 146.65 € HT** portant le montant du marché de 36 480.80 € HT à **52 627.45 € HT**.

*Reçu en Préfecture et affiché le 5 août 2024.*

---

***N° 12-07-2024 – Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR  
2025 – Réfection sol de l'école maternelle.***

Le sol de l'école maternelle construite dans les années 1975 se dégrade. Il serait nécessaire de le rénover par un nouveau revêtement, le choix s'est porté sur des dalles PVC.



Monsieur le Maire donne lecture de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ce projet exposé ci-dessus et retient la société FL Peinture de LUCAY LE MALE pour un montant de 25 696.80 € HT, soit 30 836.16 € TTC pour la fourniture et pose de 374.70 m<sup>2</sup> de dalles PVC Gerflor création 55,



- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du FAR 2025,
- Etablit le plan de financement suivant :
 

 Département de l'Indre	80 %	20 557.44 €
 Fonds propres de la Commune	20 %	<u>5 139.36 €</u>
TOTAL HT :		25 696.80 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

*Reçu en Préfecture et affiché le 27 août 2024.*

***N° 13-07-2024 – Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Isolation acoustique Salle de Musique 21 Rue Nationale.***



La Salle de Musique de LUCAY-LE-MALE, située 21 rue nationale dans une ancienne classe de l'école élémentaire, a été construite en 1962 pour un usage scolaire. Depuis 2 ans, l'école de musique utilise ce local pour dispenser un apprentissage de différents instruments de musique et l'étude du solfège. Plusieurs logements communaux occupés sont situés au premier étage.

L'association qui anime cette école, a demandé des travaux d'isolation acoustique pour diminuer l'intensité du bruit dans la salle, permettre aux élèves de mieux apprendre et pour limiter le bruit subi par les occupants des logements de l'étage.

Monsieur le Maire donne lecture de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du FAR 2025, pour projet exposé ci-dessus évalué à un montant de 5 389.35 € HT
- Etablit le plan de financement suivant :
 

 Département de l'Indre	80 %	4 311.48 €
 Fonds propres de la Commune	20 %	<u>1 077.87 €</u>
TOTAL HT :		5 389.35 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

*Reçu en Préfecture et affiché le 12 septembre 2024.*

***N° 14-07-2024 – Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 – Equipement logement stagiaires Maison médicale 5 Cité Fleurie.***

La Maison médicale de LUCAY-LE-MALE construite en 2016 située au 2 Place du Champ de Foire, accueille actuellement neuf professionnels de santé (médecin généraliste,

9

deux dentistes, deux infirmières, kinésithérapeute, deux ostéopathes, psychologue). Cette maison médicale est un pôle secondaire pluridisciplinaire de la Maison de Santé de Valençay.

Une première extension en 2019 a permis l'installation d'une ophtalmologue au 6 Cité Fleurie.

Une seconde vient d'être achevée au 5 Cité Fleurie, composée de deux cabinets médicaux et d'un logement à l'étage pour l'accueil des stagiaires des professionnels de santé, dans le but de les fidéliser et de les garder ensuite sur notre territoire. Nous avons déjà des demandes d'occupation émanant de professionnels installés. Ce logement sera mis à disposition des stagiaires, meublé et équipé.

Monsieur le Maire donne lecture de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du FAR 2025, pour projet exposé ci-dessus évalué à un montant de

Devis Cuisine PLUS	Cuisine aménagée	2 750.00 € HT
Devis IKEA	Fourniture Mobilier + électroménager	5 907.51 € HT
	Montage et pose du mobilier et mise en service de l'électroménager	<u>1 558.44 € HT</u>
		10 215.95 € HT

- Etablit le plan de financement suivant :

 Département de l'Indre	80 %	8 172.76 €
 Fonds propres de la Commune	20 %	<u>2 043.19 €</u>
TOTAL HT :		10 215.95 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

*Reçu en Préfecture et affiché le 12 septembre 2024.*

---



***N° 15-07-2024 bis – Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2025 - Amélioration Performance énergétique logement communal 6/3 rue Henri de Rochefort.*** (se substitue à la délibération n° 15-07-2024 pour erreur matérielle.)

Monsieur le Maire rappelle le projet à l'étude d'amélioration de la performance énergétique du logement communal sis 6/3 rue Henri de Rochefort, suite au classement en catégorie F de ce logement lors du dernier diagnostic DPE.

Considérant que ce logement ne répond plus aux normes exigées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ce projet exposé ci-dessus pour un montant global de 15 816.60 € HT, soit 16 704.27 € TTC,  
Devis de Menuiserie DESPRES 15 422.10 € HT (fourniture et pose de fenêtres bois)  
DHM énergie 394.50 € HT (pose d'une VMC),
- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du FAR 2025,

- Etablit le plan de financement suivant :
 

 Département de l'Indre	80 %	12 653.28 €
 Fonds propres de la Commune	20 %	<u>3 163.32 €</u>
TOTAL HT :		15 816.60 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

Reçu en Préfecture et affiché le 13 septembre 2024.

***N° 16-07-2024 – Avenant au marché de travaux d'extension de la Maison médicale 5 Cité Fleurie - Entreprise SRS (Lot n°5).***

Dans le cadre des travaux d'extension de la Maison médicale 5 Cité Fleurie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec le maître d'œuvre, d'ajouter des travaux au marché public, suite à des travaux nécessaires remarqués au cours de chantier,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour,
- Accepte de modifier les travaux et émet un avis favorable à l'avenant à passer avec l'entreprise titulaire du marché de travaux signé le 2 mai 2024, à savoir : **Entreprise SRS - lot n° 5 « Revêtements de sols ».**

Avenant n° 1 : Plus-value pour travaux (15 m<sup>2</sup> de faïence WC du RDC et réhausse faïence Etage et RDC) pour un montant total de + **750.00 € HT** portant le montant du marché de 22 200.00 € HT à **22 950.00 € HT**.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous les documents relatifs à la présente décision.

Reçu en Préfecture et affiché le 18 septembre 2024.

***N° 17-07-2024 – Questions diverses.***

Le maire donne lecture du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay.

Le Conseil Municipal est informé de la demande faite auprès du ministère de l'Intérieur pour une reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles suite à la tempête du 11 juillet 2024, qui a impactée notre commune.

Le dossier de demande de subvention de l'Agence Nationale des Sports pour les travaux de réfection du Gymnase déposé en 2024 vient d'être reporté en 2025 pour des raisons budgétaires.

Stéphane LANDUREAU informe qu'un Concert de blues est programmé au titre du PACT de la Communauté de Communes Ecueillé Valençay le 14 septembre 2024 à la salle des Fêtes avec un reste à charge pour la Commune de 1 000 €.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.***